REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LARDIER et VALENCA

Département des HAUTES-ALPES

DELIBERATION N° 05-2014

SEANCE du Jeudi 3 Avril 2014

Nombre de Conseillers:

en exercice: 11 Présents: 11

L'an deux mille quatorze et le jeudi 3 avril à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 31 mars 2014 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

<u>Présents:</u> Mme BLANC Danielle, M. CORDIER Jean, M. COSTORIER Rémi, M. FAURE Jean-Claude, M. MARTIN Roger, M. MEYSSONNIER Gérard, M. NOMIUS Jean-Pierre, M. POUILLARD Pierre, M. ROBERT Joël, Mme STEFANI Noëlle, Mme TRUCH Céline.

Secrétaire de séance : Noëlle STEFANI

<u>OBJET</u>/ Désignation des délégués au Syndicat Mixte d'Electricité des des Hautes-Alpes

Le Maire expose à l'Assemblée que suite aux élections du 28 mars 2014, il y a lieu de désigner les délégués qui représenteront la commune au collège qui sera animé sous la responsabilité du Président du SyME05.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et conformément à l'article L.2121-33 du Code des Collectivités Territoriales, procède à l'élection à scrutin secret des deux délégués au SyME05.

Titulaire

Suppléant

Rémi COSTORIER

Roger MARTIN

Fait et délibéré, le jeudi 3 avril 2014

COSTORIER

Alpes)